



### Quand l'aîné souhaite téter à nouveau

Quand une nouvelle naissance arrive dans le cocon familial, certains aînés « régressent ». Ils peuvent avoir envie de téter à nouveau, un peu comme ce nouveau petit frère (ou sœur). Ils se souviennent des tendres moments passés aux seins de leur mère et veulent retrouver ce bien-être. C'est peut être la vue de ce bébé qui tète, la poitrine de leur mère, ou l'envie de se blottir contre le sein d'une maman qu'on partage qui motive cette soif.

Les différents témoignages montrent que l'âge du babin peut varier. Certains enfants sont encore jeune (12/18 mois), ils ont été sevrer récemment lors de la grossesse. D'autres sont plus âgés (3 ans et plus) mais les souvenirs de la période d'allaitement sont toujours forts même si le sevrage est moins récent.

De plus, il semble qu'il n'y ait pas toujours de lien entre la durée de l'allaitement et ce désir de téter à nouveau.

La durée de cet allaitement est variable et sa fonction aussi. La tétée peut juste être une tétée plaisir qui ne remplacera pas un repas. Certaines mamans redonnent le sein une fois de temps en temps à l'aîné, quand il réclame. D'autres bambins reprennent 3 ou 4 tétés par jour. Ce désir peut être ponctuel, juste une seule fois car le bambin ne sera plus téter ou alors le goût du lait ne lui plaira plus. D'autres passeront quelque mois supplémentaires à être allaité.

**Et nous là dedans ?** Avons-nous le désir d'allaiter l'aîné? L'envie de partager le lait du nourrisson? Le souhait de co-allaiter simultanément?

Certaines auront ce désir, peut être à cause d'un sevrage unilatéral ou trop précoce. D'autres ne souhaiterons pas allaiter leur aîné car chacun a son alimentation (le bébé c'est le lait et toi le repas) et chaque chose a un temps.

L'essentiel est de s'écouter, de mettre des mots sur notre désir quand il n'est pas en adéquation avec l'aîné ; expliquer au bambin le pourquoi de notre refus.

Si au contraire vous êtes en accord avec votre enfant pourquoi se priver, profiter de cette nouvelle étape de votre vie et de celle de vos enfants pour fusionner avec eux. Deux frères nourrit simultanément aux seins de leur mère ne peuvent regarder l'avenir que main dans la main. Au diable les « qu'en-dira-t-on » !

Source grandir autrement n°20

### Allaitement maternel et maladies infectieuses

**L'allaitement maternel protège les bébés contre les maladies infectieuses. Le lait maternel apporte de nombreux facteurs immunitaires au bébé. Bien que tout le monde parle des anticorps, les anticorps ne sont qu'un groupe de facteurs immunitaires parmi les dizaines que l'on trouve dans le lait humain. Ces facteurs immunitaires interagissent de bien des façons pour protéger le bébé. Parmi elles, le fait que le lait maternel favorise le développement immunitaire des muqueuses est un élément important. Cela signifie que le lait maternel apporte des anticorps, des mucines, de la lactoferrine, des lysozymes, des oligosaccharides et de nombreux autres facteurs immunitaires qui recouvrent les intestins et les voies respiratoires supérieures pour empêcher des microbes (virus, bactéries, champignons,**

**etc.) de pénétrer dans l'organisme du bébé et de le rendre malade. En d'autres termes, le lait humain est une « isolation » du bébé (vis à vis du milieu extérieur), sans l'isoler lui-même (de ses proches).**

**Et pour le virus A/H1N1?** La grippe A (H1N1) dans le cadre de l'épidémie actuelle, se transmet de la même manière qu'une grippe saisonnière et en présente les mêmes symptômes. Les précautions à prendre sont les mêmes que pour toute grippe. La grippe est la plus contagieuse pendant les 24 heures qui précèdent l'apparition des premiers signes cliniques. Quand la mère commence à être malade, le bébé a déjà été largement exposé au virus. Quand une maman attrape la grippe, son bébé allaité profite immédiatement, dès l'incubation, des anticorps spécifiquement dirigés contre le virus qu'elle se met à fabriquer avant qu'elle même n'ait déclaré des symptômes évocateurs de la maladie et elle aide ainsi à protéger son enfant, et à abaisser chez lui le risque de maladie. Le sevrer alors le prive des anticorps, meilleur moyen pour lui de se défendre. De plus il faut se souvenir que l'allaitement non seulement apporte des anticorps maternels aux enfants mais stimule d'une façon optimale leur propre immunité ce qui les rend plus forts vis à vis des bactéries, virus, parasites. Les femmes qui allaitent peuvent poursuivre l'allaitement pendant l'administration d'un antiviral. Rien ne permet de penser que la grippe puisse être transmise via le lait maternel. La transmission est fondamentalement aérienne. Dans la transmission inter-humaine de la grippe, le virus passe par les gouttelettes de salive, "les postillons".

#### **Les mesures de bon sens habituelles sont bien sûr recommandées :**

Tousser dans un mouchoir jetable, Se moucher dans des mouchoirs jetables (et jetés), Se laver fréquemment les mains avec du savon et/ou une solution hydroalcoolique, S'essuyer avec des serviettes propres, Porter un masque en cas de maladie, éviter tout contact physique avec une personne malade ;

#### **Comment la vaccination de la mère au virus H1N1 peut-elle affecter le bébé ?**

Il n'est pas prouvé que le vaccin apporterait une immunité supplémentaire pour le bébé, mais il n'y a pas non plus de raison pour que ce ne soit pas le cas. Si vous vous faites vacciner, vous devez être convaincue que cela ne fera pas de mal à votre enfant. Cela peut lui offrir une protection supplémentaire, mais cela n'est pas prouvé. En règle générale, il existe peu de données sur les vaccinations chez une mère allaitante. Toutefois, la plupart des vaccins sont administrés aux nourrissons et aux jeunes enfants, et ils peuvent donc être utilisés chez une mère allaitante. L'utilisation des vaccins contre-indiqués ou non utilisés chez de jeunes enfants sera envisagée au cas par cas, en cas de doute, discutez-en avec votre médecin. Dans la mesure où le vaccin contre le virus A (H1N1) sans adjuvant est recommandé par la HAS pour les femmes enceintes et les jeunes enfants, votre médecin pourra trouver préférable de prescrire un vaccin sans adjuvant si vous allaitez. Les ressources comme le CDC, la CoFAM, etc. indiquent la compatibilité de la vaccination avec l'allaitement. (Source tirée du site de La Leche Ligue)